

ATELIER N°1

Citoyenneté et enseignements disciplinaires

Introduction de cadrage, problématique générale

L'essentiel du temps scolaire de l'élève correspond à des heures d'enseignement. Par ailleurs toutes les matières scolaires comportent une dimension d'apprentissage de la citoyenneté, comme en témoigne l'ensemble des programmes. Ces deux évidences expliquent le thème de l'atelier et interrogent les pratiques de l'école.

Questionnement de l'atelier :

- 1) Y a-t-il des entrées ou occasions disciplinaires plus pertinentes que d'autres pour concourir à l'éducation à la citoyenneté ?
- 2) Quelles sont les conditions à mettre en oeuvre au sein de la classe pour qu'une éducation à la citoyenneté soit possible ?
- 3) Quels partenariats entre enseignants ou entre enseignants et non enseignants pour favoriser l'éducation à la citoyenneté ?

“Toutes les matières et disciplines comportent une dimension d'apprentissage de la citoyenneté.” déclare Madame Ségolène Royal dans le supplément au B.O. n°15 du 9-IV-98 consacré aux Initiatives citoyennes.

S'il s'agit effectivement d'un objet transversal d'enseignement, la citoyenneté peut-elle être abordée au même titre et sous les mêmes formes dans tous les cas ?

Existe-t-il des entrées ou occasions disciplinaires plus pertinentes que d'autres dans ce domaine ?

Selon quelles démarches, quels dispositifs, à quelles conditions peut-on mettre en oeuvre, au sein de la classe et en dehors, une éducation à la citoyenneté ?

Quelle synergie inter-disciplinaire et extra-scolaire est en mesure de favoriser celle-ci ?

Telles sont les interrogations qui ont fondé cette table ronde, faisant alterner témoignages d'expériences pédagogiques et échanges de vues au cours d'un débat fort civil !

ANIMATEURS : Yves PONCELET, IPR-IA d'Histoire-Géographie
Patrick BEUNARD, IPR-IA d'Education physique et sportive
dans l'Académie de Nantes

TEMOINS : Françoise. PICOT Professeur de Biologie, Santé et Environnement au
LP La Roseraie d'Angers

I - AUX ARMES CITOYENS, FORMEZ VOS BATAILLONS DISCIPLINAIRES !

1 - Nous entrerons dans la matière...

S'il semble acquis que l'éducation à la citoyenneté soit l'affaire de (et à faire par) tous les enseignants, tous n'empruntent et n'entonnent pas nécessairement la même voie /voix au chapitre en la matière. C'est pourquoi Patrick Beunard propose la typologie suivante afin de mieux cerner les divers types d'intervention envisageables :

- Les disciplines qui formalisent : Education civique
- Les disciplines dont les contenus ont à voir avec la citoyenneté : Français, Théâtre
- Les disciplines à statut épistémologique : Histoire-Géographie, Sciences
- Les disciplines dont la règle est constitutive de l'enseignement : E.P.S., Technologie
- Toutes les autres qui peuvent inclure l'éducation à la citoyenneté.

Ainsi le programme de la classe de sixième confie-t-il par exemple à égalité l'enseignement de l'éducation civique au professeur d' Histoire d'une part à raison d'une demi-heure hebdomadaire et aux enseignants des autres disciplines d'autre part pour la demi-heure restante.

2 - Entendez-vous dans les programmes...

Débordant la stricte Education civique, discipline à part entière qui fera prochainement l'objet d'une épreuve du Brevet des collèges et se fonde essentiellement sur des notions et des connaissances, l'Education à la citoyenneté concerne plutôt des attitudes et des pratiques qui relèvent du comportement général des élèves et donc de la vie à l'intérieur de la classe et ce à tout moment, hors de tout cours magistral sur la question. Le respect des règles de civilité en est un bon exemple.

Il s'agit par ailleurs d'une dimension participant de l'éducation *lato sensu* qui, loin d'être nouvelle dans la mesure où elle date de l'école républicaine de Jules Ferry, s'est trouvée récemment redéfinie et précisée à l'occasion de l'établissement des diverses missions du professeur (B.O. N°22 du 29-V-97) :“ Il se préoccupe également de faire comprendre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions et des les préparer au plein exercice de la citoyenneté.”

3 - Allons enfants de la pédagogie...

C'est donc dans sa pratique professionnelle que l'enseignant doit concourir à l'éducation à la citoyenneté aussi bien dans son rapport à l'élève que sur le plan des interrelations au sein de la classe.

Il semble par ailleurs indispensable d'associer celle-ci à l'acquisition des contenus des programmes puisqu'il ne saurait s'agir d'une nouvelle matière. Ainsi les nouveaux programmes de SVT de sixième incluent-ils l'étude de l'environnement . La citoyenneté apparaît donc autant dans les contenus que dans la pédagogie, et peut par exemple donner lieu au fait d'extraire certaines valeurs éthiques à partir d'objets d'enseignement ou d'expériences pratiques. L'éducation citoyenne n'appartient en propre à aucune discipline, ni à l'Histoire-géographie , ni à l'EPS qui ne doit pas être plus sollicitée que les autres sous prétexte que la pratique sportive exige l'apprentissage de la règle du jeu, réglage et règlement mêlés.

II - A L'ECOLE DE LA CITOYENNETE

1 - Civisme tous azimuts

Depuis la Loi d'orientation de 1989, l'élève se trouve au centre du système éducatif. Son activité est donc primordiale pour lui permettre d'apprendre et d'entreprendre. Dans un domaine qui ne correspond pas à un contenu disciplinaire bien précis, il faudrait inventer des formes d'apprentissage nouvelles et penser, au sein de l'institution scolaire, des dispositifs didactiques reposant beaucoup plus sur l'initiative et l'activité des élèves.

L'éducation à la citoyenneté est donc l'occasion de privilégier les démarches d'appropriation par rapport aux savoirs constitués et de développer les apprentissages fondamentaux, tout en mettant l'accent sur la notion de projet et le métier d'élève en tant qu'acteur de sa formation.

2 - De l'esprit de corps

Si l'école primaire décline la polyvalence et pratique une multidisciplinarité qui facilite l'approche de la citoyenneté dont les enjeux sont multiples, il serait souhaitable qu'il en soit de même ultérieurement afin d'éviter le cloisonnement et l'étanchéité entre les matières.

La mise en relation des divers savoirs se révèle donc indispensable pour conférer du sens, mais aussi de la cohérence, de la convergence et de la cohésion, aux apprentissages et motiver le rapport au savoir. La mise en œuvre d'une véritable éducation à la citoyenneté passe donc par l'interdisciplinarité, puisqu'elle touche autant à l'histoire, à la philosophie, aux différentes disciplines scientifiques et relève d'aspects transversaux selon un schéma progressif qui repose sur un trépied :

- Education civique à proprement parler
- Enseignement disciplinaire allant de l'implicite à l'explicite
- Actions ponctuelles : commémorations, projets en rapport avec la santé, devoir de mémoire etc.

Cette synergie interdisciplinaire, qui suppose un déploiement d'énergie dans le cadre des projets d'établissement notamment, implique une formation dispensée aux enseignants à qui l'on confie cette mission citoyenne qui s'ajoute à d'autres telles que l'Education à l'orientation par exemple.

3 - Initiatives innovantes riches d'enseignement (Voir ci-dessous)

<p style="text-align: center;"><u>LP La Roseraie - Angers</u> <i>Préparation aux attestations de secourisme FPS</i> <i>(formation aux premiers secours) et SST (sauveteur secouriste du travail)</i></p>
--

<p style="text-align: center;"><u>Collège G.Serpette - Nantes</u> <i>Théâtre et citoyenneté</i></p>

III - LA CITOYENNETE CITEE A COMPARAITRE

1 - Citoyenneté m'était contée...

Yves Poncelet a proposé la définition suivante : «Etre citoyen, c'est intérioriser les règles de vie d'un lieu collectif dans la mesure où on estime y trouver son compte, c'est-à-dire « grandir » en savoir, en humanité, en capacité d' autonomie. L'effort y sera consenti si et seulement si il revêt un sens.»

Mais l'enfant-citoyen est-il déjà un citoyen adulte ? N'est-il pas prématurément plongé dans un univers virtuel pourtant censé le préparer au monde réel ? L'éducation à la citoyenneté n'est-elle pas tributaire de son utilité avérée en dehors de l'école, en stage, dans la société, ce qui suppose de la part de l'élève une capacité à se projeter dans l'avenir ? Naît-on ou devient-on citoyen ?

2 - Droit de cité

Dans l'antiquité, la cité était un territoire conférant des droits et des devoirs à celui qui en était membre, de par son appartenance. De nos jours, le terme « cité » désigne un lieu périphérique, en rupture, condensé de la « fracture sociale » qui a souvent institué ses propres règles hors-normes et se trouve investi autant qu'interverti.

Si, selon la définition ci-dessus, l'on n'accepte de vivre dans un cadre réglé et réglementé qu'à condition d'en bénéficier, on peut en déduire *a contrario* que l'élève qui refuse de s'y plier, qu'il soit transgresseur ou décrocheur, se positionne alors comme un laissé pour compte. Ainsi celui qui réalise qu'il n'a guère d'espoir d'accéder à une valorisation à l'intérieur de l'école va-t-il la chercher ailleurs, par exemple en effectuant des actes de délinquance. Ce refus de l'autorité ou sa remise en question, ce rejet de la jouissance du droit de cité n'est-il pas tabou dans le système scolaire ?

3 - Concitoyenneté ?

Le retour de l'éducation civique traduit sans doute le désir de la Nation d'énoncer haut et fort le contrat social en temps de tourmente. L'esprit du programme correspondant vise d'ailleurs à confronter le vécu local aux valeurs républicaines de référence, quitte à en mesurer l'écart.

Existe-t-il pour autant, du côté des enseignants, un consensus sur les concepts de citoyenneté et d'éducation à la citoyenneté ? Si le sens du travail, de l'effort, le goût de la réussite semblent constituer des valeurs implicites partagées, s'il est reconnu que l'autorité morale du maître représente un facteur modélisant dans la construction de l'identité de l'élève, une réflexion s'impose à propos des pratiques pédagogiques et représentations professorales afin de cimenter une culture commune. Au collège de Bouguenais, par exemple, un débat a été mené dans le but de définir des frontières consensuelles concernant les comportements autorisés chez les élèves tandis qu'un document de travail a été élaboré en réponse aux dysfonctionnements repérés.

Pour conclure très provisoirement, les notions de « citoyenneté, civisme, morale civique... » constituent un champ sémantique ouvert qui ensemence un champ pédagogique extrêmement divers, impliquant un traitement modulable de cet ensemble relativement disparate.

Signalons, pour en savoir plus, le numéro 18 de Juin 98 de la revue *Les Cahiers EPS de l'Académie de Nantes* dirigée par Patrick Beunard précisément consacré à : “ L'éducation à la citoyenneté” .

L.P. La Roseraie - Angers - 49

Préparer aux attestations de secourisme

L'enseignement en B.E.P. Carrières Sanitaires et Sociales inclut la Formation aux Premiers Secours et l'apprentissage du brevet de Sauveteur Secouriste du Travail

Personne-contact : Françoise PICOT

Il s'agit de prendre en compte les exigences du référentiel correspondant au B.E.P. Carrières Sanitaires et Sociales dans le domaine technique de la prévention et de la sécurité en combinant des capacités telles que : « Communiquer, Analyser, Choisir, Réaliser » .

Au lieu d'un cours théorique, l'apprentissage repose sur une pédagogie active axée sur le savoir-être et le savoir-faire au plus près de la réalité, sous forme d'une approche du respect de l'être humain et de l'observation et la mise en œuvre d'une technique adaptée développant le sens des responsabilités citoyennes.

Mis en place en 1994, le projet concerne annuellement 53 élèves dans chaque préparation et représente un volume horaire de 12 à 16 heures divisées en modules pour chacune d'entre elles. Il a nécessité la formation, dispensée par la M.A.F.P.E.N., de moniteurs sélectionnés en priorité parmi les professeurs de Biotechnologie , Santé et Environnement.

Le contenu de l'apprentissage comporte une variété de gestes d'urgence et diverses situations d'assistance à personne en danger.

Réalisée devant un jury de deux personnes extérieures à l'établissement, la validation du diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail présente le caractère officiel d'un examen. Par

ailleurs, ces attestations de secourisme constituent un atout supplémentaire figurant sur le *curriculum vitae* des élèves et contribuent à faciliter leur insertion professionnelle.

Collège G.Serpette - Nantes - 44

Construire une conscience citoyenne au moyen du théâtre

La classe de Français combine la fiction théâtrale et la réalité d'une audience de Cour d'Assises en une réflexion sur l'acte de juger.

Personne- contact : M. GUIGAND

Destinée aux élèves de 3^{ème}, la démarche pédagogique débute par l'étude de nouvelles policières telles que *Quand Angèle fut seule* et surtout de pièces de théâtre de Marivaux telles que *L'Île aux esclaves* et de Grumberg portant sur l'antisémitisme.

Menée en collaboration avec des comédiens, l'étude de la fiction théâtrale, faisant apparaître nos manquements à la citoyenneté, permet la mise en scène du jugement. La distribution des rôles donne lieu à une prise de responsabilité de la part des élèves qui sont ainsi amenés à une analyse critique du comportement des personnages sur le mode du procès d'Assises.

L'apprentissage de l'écoute, de la répartition de la parole, de l'argumentation judiciaire, du jugement nuancé, alimente une réflexion sur le civisme.

Vient ensuite l'assistance à un procès en Cour d'Assises pour crime de sang au cours duquel les élèves sont invités à consigner leurs émotions ainsi que l'évolution de leur jugement au fil de l'audience.

Cette expérience donne lieu à une réflexion d'envergure sur l'exercice de la justice et du jugement. Sont ainsi successivement abordés la théâtralité du procès, son objet, la formation du jugement, les rapports qu'entretient la justice avec la vérité, la responsabilité, la citoyenneté.

La réflexion conduit même à des questions telles que : Juger autrui, n'est-ce pas se juger soi-même ? Juger, n'est-ce pas aussi s'engager à porter assistance à celui que l'on juge ?

